

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 261

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 261 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Mgr-Langlois est ainsi qu'un emprunt de 865 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

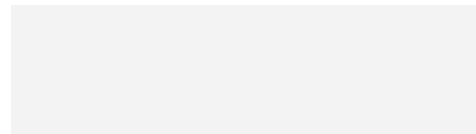
Adoption par le conseil : 18 février 2014

Approbation par les personnes habiles à voter : 5 mars 2014

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 25 mars 2014

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 mars 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier